

NAO 2016 SDH-PH

Dernière mise à jour : 08-05-2016

NAO (Négociations annuelles obligatoires) L'obligation d'engager une négociation annuelle obligatoire impose aux entreprises où sont présents au moins une section syndicale reconnue représentative au niveau de l'entreprise et au moins un délégué syndical.

Les NAO 2016 SDH-PH ont débuté et quatre rendez vous ont été organisés par la Direction et les organisations syndicales de l'UES SDH-PH.

22 janvier 2016 1ère réunion de négociations
10 février 2016 2ème réunion de négociations
02 mars 2016 Nouvelle réunion suite à l'AG du 1er mars .
07 mars Nouvelle proposition de la Direction.
Résultats de l'AG du 10 mars .